

Première présidence

Paris, le 5 novembre 2019

*Le premier président  
de la Cour d'appel de PARIS*

**OBJET : Discours prononcé par le premier président de la cour d'appel de PARIS, à l'occasion de l'audience solennelle d'installation du mardi 5 novembre 2019**

**Monsieur le président du Sénat,  
Madame la Garde des Sceaux, ministre de la Justice,  
Monsieur le vice-président du Conseil d'Etat,  
Monsieur le défenseur des droits,  
Madame la présidente de la commission des lois de l'Assemblée Nationale,  
Monsieur la première présidente de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près la Cour de cassation,  
Monsieur le premier président de la Cour des comptes,  
Madame la procureure générale près ladite cour,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de la magistrature,  
Monsieur l'ancien président du Conseil constitutionnel, ancien Garde des Sceaux et si vous me le permettez, Monsieur le Président BADINTER,  
Monsieur le préfet de la région Ile de France, préfet de Paris,  
Monsieur le préfet de police,  
Monsieur le premier adjoint à la Maire de Paris,  
Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Paris,  
Monsieur le président de la cour de justice de la République,  
Monsieur le président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique,  
Madame la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté,  
Mesdames et Messieurs les chefs de cour  
Monsieur le président du tribunal administratif de Paris,  
Madame la secrétaire générale du ministère de la justice,**

**Monsieur l'Inspecteur général de la Justice,  
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'administration centrale du  
ministère de la justice  
Monsieur le président du conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat  
et à la Cour de cassation,  
Madame le bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Paris,  
Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction du ressort de la cour  
d'appel de Paris,  
Mesdames et messieurs les présidents des tribunaux de commerce et des  
conseils de prudhommes,  
Mesdames et Messieurs les directeurs de la police nationale, de la police  
judiciaire et de la gendarmerie nationale,  
Mesdames et Messieurs les bâtonniers et anciens bâtonniers,  
Mesdames et Messieurs représentant toutes les hautes autorités civiles et  
militaires,  
Mesdames et Messieurs,  
Mes chers collègues,**

**Au moment où je prends la parole dans l'enceinte prestigieuse  
de la 1ère chambre civile de la cour d'appel de Paris, comment ne pas  
exprimer, Madame la Garde des Sceaux, l'émotion ressentie au plus  
profond de soi, en pensant aujourd'hui que l'on succède à des  
personnalités aussi exceptionnelles que Mme Myriam EZRATTY, MM.  
Pierre DRAI, Guy CANIVET, Renaud CHAZAL de MAURIAC, Jean-  
Claude MAGENDIE, Jacques DEGRANDI et vous même, Mme Chantal  
ARENS, désormais première présidente de la Cour de cassation ?**

**Mes premiers propos introductifs, je souhaite les adresser à  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de la  
magistrature pour leur exprimer toute ma gratitude et pour leur  
confirmer que je veillerai, dans le quotidien de mon action, à me hisser,  
en toutes circonstances, à la hauteur de la confiance qu'ils ont portée en  
moi, en retenant ma candidature pour exercer une mission aussi noble et  
aussi prestigieuse.**

**Elles iront aussi, bien évidemment à l'ancien avocat, ancien  
ministre de la Justice, ancien président du Conseil constitutionnel, à  
vous, M. le président BADINTER dont j'ai connu la parole forte, dès  
1985 , quand vous défendiez, avec la force de conviction qui a toujours  
été la vôtre, à l'Ecole nationale de la magistrature, la nécessité, pour les**

**juges d'instruction, de travailler désormais en collégialité.**

**Il ne vous sera pas indifférent d'apprendre, monsieur le Président, qu'après avoir retenu, sur votre proposition, le nom de Victor Hugo, pour la plus grande salle correctionnelle du Tribunal de Paris, nous réfléchissons activement à la cour d'appel de Paris à donner à la future salle des Assises qui était jusqu'en mars 2018, celle du tribunal pour enfants du Tribunal, le nom de Mme Myriam EZRATTY.**

**Une prise de fonctions suppose un premier regard, un premier état des lieux et je souhaite ici et sans tarder, vous rendre publiquement hommage, Mme la première présidente de la Cour de cassation, pour tout ce qui a été conçu, bâti, entrepris et mis en oeuvre, pour redresser une situation difficile, alors que les premiers fruits des immenses efforts entrepris par les magistrats et fonctionnaires de cette cour sous votre autorité, se retrouvent, au travers de multiples indicateurs qui illustrent un inversement de tendance, laissant à penser qu'il nous faut avant tout, nous inscrire dans la continuité de votre action, pour consolider l'acquis et permettre à la première cour d'appel de France, de contribuer, à la place qui est la sienne, au rayonnement de l'institution judiciaire.**

**Au delà de l'engagement solennel qui est le mien de veiller à la promotion constante de l'attractivité de la place judiciaire de Paris, en sanctuarisant les moyens des 78 chambres civiles, économiques, commerciales, sociales et pénales de la Cour d'appel de Paris, en veillant, en toutes circonstances au développement de la démarche partenariale avec l'ensemble des barreaux du ressort et avec les autres professions du droit, en invitant sur l'ensemble du ressort, à développer les modes amiables de règlement des litiges, en reconduisant les contrats d'objectifs dans les chambres sociales, en garantissant la qualité du dialogue social et la politique de prévention des risques psycho-sociaux, en actualisant le projet de juridiction, en assurant une constance dans la politique d'accès au droit, vous pouvez être assurée, Mme la première présidente de la Cour de cassation, que les efforts qui ont été les vôtres trouveront leur prolongement dans les années à venir.**

**Je souhaiterais, dans la suite de votre propre discours d'installation à la Cour de cassation, impulser une politique de Cour visant à harmoniser la jurisprudence sur l'ensemble du ressort en m'appuyant**

**sur les six premiers présidents de chambre et tous les présidents de chambre que j'entends réunir régulièrement, en les invitant, au delà des nombreuses journées d'échanges qu'ils organisent déjà par type de contentieux, à se rendre, selon des modalités à définir, dans les TGI, dans les tribunaux de commerce et les conseils de prudhommes du ressort, en veillant dans leurs propos et dans leurs analyses à permettre aux juridictions du premier degré de prendre vraiment connaissance des milliers d'arrêts rendus par la Cour d'appel et au delà d'assurer une véritable irrigation des avis et des arrêts rendus par la Cour de cassation en développant ainsi, une « culture commune » qui nous fait si cruellement défaut et nous vaut des critiques récurrentes que l'on ne peut ignorer. C'est par une impulsion ainsi partagée que l'autorité judiciaire gagnera en crédibilité, par la prévisibilité accrue des décisions de justice.**

**Je souhaiterais également, pouvoir mettre en place, avec l'aval de la Cour de cassation et le soutien de la direction des affaires civiles et du sceau, un circuit procédural très clairement balisé pour traiter les contentieux sériels, grâce aux « arrêts pilote », qui seraient examinés en priorité, par le TGI, la Cour d'appel et la Cour de cassation, afin de renvoyer, une fois le ou les points de droit tranchés, les autres dossiers d'une même série, à la médiation.**

**Il conviendra aussi, d'explorer attentivement les éventuelles marges de manoeuvre permettant aux magistrats et aux fonctionnaires de la Cour-juridiction, de bénéficier d'une amélioration de leur charge de travail :**

**La baisse des affaires nouvelles dans l'ensemble de la sphère civile, que l'on observe depuis début 2018 dans la plupart des grandes juridictions du ressort, la chute de plus de 46 % des affaires nouvelles au conseil de prudhommes de Paris en trois ans, consolidée par une « nouvelle donne », à savoir la forte hausse des présentations volontaires devant les bureaux de conciliation aux fins d'homologation de transactions entre employeur et salarié, la baisse concomitante du stock des procédures en départage sont autant de données encourageantes pour la Cour d'appel de Paris qui voit, d'ores et déjà, ses efforts couronnés par une amélioration sensible de la situation.**

**Les statistiques d'activité de la Cour traduisent, en effet, pour la première fois depuis longtemps, une évolution favorable dans tous les pôles, à l'exception de la sphère pénale, que l'on peut résumer comme suit :**

- une baisse des affaires nouvelles de plus de 3,7%,**
- une hausse presque partout des affaires terminées,**
- un nombre d'affaires en cours qui baisse de 3,5% en un an pour passer de 59.000 affaires en septembre 2018 à 57.000 affaires en cours, un an plus tard.**

**Pour autant, il serait illusoire de prétendre que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, la sphère pénale ne connaissant pas du tout, pareille embellie, et vous me l'avez précisément expliqué Madame la procureure générale, dès ma prise de fonctions, au cours d'entretiens particulièrement denses, riches et constructifs, m'éclairant sur l'ensemble des enjeux et les objectifs qu'il nous appartiendra d'atteindre ensemble, dans le respect des prérogatives de chacun.**

**J'ai bien conscience que la Cour d'appel de Paris doit activement se préparer à l'organisation devant la Cour d'Assises spécialement composée, des procès des attentats du 7 janvier 2015 puis de ceux du 13 novembre 2015, deux procès hors-normes séparés vraisemblablement de quelques mois, nécessitant une anticipation et des moyens considérables pour en garantir le bon déroulement.**

**Vous m'avez également sensibilisé à l'intérêt qu'il y'aurait à l'occasion de la mise en oeuvre du juge unique correctionnel en appel, introduit par la loi du 23 mars 2019, à utiliser la marge de manoeuvre ainsi dégagée, en priorisant les appels en matière de violences conjugales.**

**Je ne manquerai pas de saisir les instances de concertation de cette piste de travail, sur un sujet qui mobilise l'ensemble de la société française, dans un souci de cohérence de toute la chaîne pénale, du premier au deuxième degré de juridiction.**

**Enfin, compte tenu du renforcement global des moyens, conforme à la demande qui avait été exprimée avant l'été, il apparait possible de commencer à renforcer, dès janvier prochain, la chambre de l'instruction et le service des Assises, deux services confrontés à des défis d'une ampleur inégalée.**

**A l'égard des barreaux du ressort et au delà du prochain séminaire organisé conjointement avec Mme le Bâtonnier de Paris, le 14 novembre prochain, dans plusieurs salles du Palais des Congrès, porte Maillot, séminaire préparé avec soin pour dégager concrètement autour de neuf thèmes clairement identifiés, les axes forts de nature à consolider la relation entre magistrats et avocats, relation à laquelle nous tenons tant, l'un et l'autre, Mme le Bâtonnier, il semble bien que la démarche partenariale doit disposer d'un cadre permettant, en définitive, de favoriser les échanges nécessaires entre l'autorité judiciaire et la Cité au sens large.**

**C'est pourquoi à l'occasion d'une prochaine réunion avec tous les Bâtonniers du ressort, il nous appartiendra de réfléchir ensemble, à la mise en place, à brève échéance, d'un conseil de juridiction, au niveau de la Cour, à l'instar des conseils de juridiction déjà créés dans plusieurs départements du ressort et dont le TGI de Paris avec le soutien de la Ville de Paris, peut s'enorgueillir pour en avoir été le précurseur.**

**Enfin, et avant d'en venir aux tribunaux du ressort, je souhaite m'adresser aux fonctionnaires de la Cour que j'ai déjà rencontrés en nombre, à l'occasion de diverses visites dans les services.**

**Tous les résultats favorables enregistrés ces derniers mois, sont également le fruit du travail effectué sans relâche, par le greffe, malgré des effectifs insuffisants, comme dans toutes les juridictions du ressort, et ce, jusqu'en janvier prochain.**

**Je me réjouis, à l'occasion de ces visites, Madame le Directeur de greffe, du redéploiement de nombreux services dans de nouveaux espaces, plus adaptés et plus lumineux.**

**La restructuration en cours au Palais de Justice doit conduire celles et ceux qui n'en ont pas encore bénéficié, de former de légitimes espoirs d'une évolution de leurs conditions de travail.**

**Je m'y attellerai sans relâche, fort d'une expérience que l'on ne viendra probablement pas me contester en matière de déménagement-  
emménagement.**

**Qu'il me soit permis, devant ce prestigieux auditoire, de saluer la carrière exemplaire de notre directrice de greffe, vous qui avez consacré,**

**chère Mme LE BAUT, toute votre énergie à encadrer avec une rare humanité, tous vos personnels, alors que vous vous apprêtez à faire valoir vos droits à la retraite, vous qui tiendrez fermement la barre, comme si de rien n'était, jusqu'à la fin de cette semaine.**

**Je souhaiterais, à ce stade de mon propos m'adresser aux chefs de juridiction, présidents et procureurs de la République de Paris, Bobigny, Créteil, Evry, Meaux, Melun, Fontainebleau, Sens et Auxerre, sans oublier bien sûr M. le procureur de la République antiterroriste et M. le procureur de la République financier, en me félicitant des liens d'amitié noués avec chacune et chacun d'entre eux, au fil des ans.**

**Plusieurs défis vous attendent dans les prochaines semaines, avec la mise en place des tribunaux judiciaires, la fusion instance-grande instance, l'émergence des juges des contentieux de la protection, la réforme législative relative au prononcé de la peine, le décret de procédure civile qui inclut la réforme du divorce applicable au 1er janvier 2020, la nouvelle « procédure accélérée sur le fond », sans oublier les modifications concernant le mode de saisine des juridictions et celles relatives au prononcé de l'exécution provisoire des décisions de première instance, autant de sujets pour lesquels il nous faudra réfléchir ensemble, afin de permettre l'émergence de pratiques partagées, et là encore concertées avec les barreaux du ressort.**

**Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacune et de chacun d'entre vous pour que nous parvenions, tous ensemble, à garantir la mise en vigueur de toutes ces réformes de la Justice, sans heurts ou incompréhensions. La tâche est immense et il nous faudra ensuite nous atteler, sans désespérer, à la réforme de la justice pénale des mineurs.**

**Au delà des chantiers qui nous attendent, tous collectivement, je souhaiterais évoquer la situation particulière de trois TGI du ressort, les tribunaux de Fontainebleau, Sens et Auxerre, lesquels supposent une approche spécifique, liée à la « taille critique » non de leur activité mais de leurs effectifs.**

**A l'égard de ces trois juridictions marquées par des signes de fragilité perceptibles, je souhaiterais pouvoir apporter à leurs présidents, un soutien concret et j'ai besoin du vôtre, Madame la ministre.**

**L'histoire récente de ces trois juridictions a fait apparaître un**

**épuisement de leurs présidents, lié à l'énergie intense qu'il leur faut déployer, pour piloter et animer ces juridictions.**

**Juge des référés le matin, président de correctionnelle l'après-midi, Juge des libertés le soir, tel est souvent le quotidien d'un ou d'une présidente de « petite juridiction », et c'est entre deux audiences qu'il faut répondre aux urgences, traiter une situation particulière, échanger avec le directeur de greffe, et c'est le soir qu'ils parviennent à traiter les demandes de la Cour ou celles de la chancellerie, en comptant, toute l'année, sur la fin de semaine pour « tenir » et rattraper ce qu'ils, ce qu'elles vivent comme étant « leur » retard accumulé depuis le début de la semaine.**

**Cette surchauffe épuise et il n'est pas inutile de rappeler ici que les candidatures pour exercer de telles fonctions se raréfient, au fil des ans.**

**Nous ne pouvons rester inertes, face à pareille tendance qui s'amplifie.**

**C'est pourquoi, il m'apparaît indispensable de permettre aux présidents de ces trois juridictions de bénéficier d'un juriste assistant, dont le profil et le recrutement leur revient pour en faire des collaborateurs à temps plein, dans leur activité juridictionnelle.**

**Cette idée a été testée, un tel soutien est plébiscité et je me suis permis, madame la Ministre, à l'appui d'une note déjà transmise à la chancellerie, d'échanger déjà sur cette question avec Monsieur le directeur des services judiciaires, lequel a été attentif, et je l'en remercie vivement, à cette préoccupation.**

**Ce soutien obérerait, j'en conviens, le budget du ministère de la Justice, de la somme astronomique de 150.000 euros pour ces trois tribunaux.**

**Je me permets donc de souligner, dans le souci d'apprécier à sa juste mesure, cette proposition dispendieuse, que par quatre procédures de convention judiciaire d'intérêt public initiées par le parquet national financier et validées lors d'audiences publiques, l'activité juridictionnelle du tribunal de Paris a rapporté, en moins de deux ans, dans quatre dossiers distincts et en quelques heures de débats, plus d'un milliard d'euros, d'ores et déjà encaissés, dans leur intégralité, par le Trésor public.**

**Il ne s'agit donc pas de réclamer l'aumône mais bien de permettre**

à ces chefs de juridiction, soucieux d'exercer, dans la plénitude de leurs attributions, leurs tâches d'administration, de disposer enfin, d'une équipe restreinte mais soudée permettant de faire face, en rendant une justice de qualité, par le temps que l'on doit consacrer, dans un tribunal tel que Fontainebleau, Sens ou Auxerre, à son activité juridictionnelle, sans tout survoler, avec le sentiment d'une perte de sens dévalorisante et conduisant au découragement.

A l'égard des grandes juridictions du ressort, telles que les TGI de Créteil, Evry, Melun et Meaux dont les problématiques sont distinctes, il nous reviendra de savoir tirer profit des innovations mises en place, qu'il agisse de l'expérimentation en cours en matière de médiation familiale au TGI d'Evry ou encore des conventions de procédure participatives qui prennent véritablement leur essor au TGI de Créteil.

Il m'appartiendra, pour ces quatre juridictions, dans la continuité de l'action déjà engagée, de convaincre la DSJ que le déficit de magistrats non spécialisés se creuse et que pour trois d'entre elles, le ratio des magistrats entre siège et parquet s'érode, au détriment du siège.

S'il est parfaitement légitime de renforcer les effectifs des parquets, il ne faut jamais perdre de vue l'incidence mécanique que cela induit pour l'activité des magistrats du siège et la nécessité pour ces juridictions de bénéficier de plus de magistrats non spécialisés, afin de traiter dans des délais raisonnables, l'afflux de procédures ainsi généré.

A l'égard du TGI de BOBIGNY, la réunion de travail que vous avez organisée, la semaine dernière, Madame la Ministre, au terme d'échanges très nourris avec nombre de magistrats et de fonctionnaires de la juridiction, a convaincu les chefs de Cour d'amplifier le soutien à apporter au tribunal, par l'affectation de magistrats et de fonctionnaires placés, positionnés au service correctionnel, de nature à consolider le rattrapage pour éviter le décrochage.

S'agissant enfin du Tribunal de grande instance de Paris, j'entends tout d'abord féliciter son nouveau président, Stéphane NOEL, pour sa brillante nomination et auquel j'adresse mes vœux sincères de pleine réussite à la tête de ce navire-amiral de la Justice française que nous envie le monde entier.

Sachez, cher président, que s'il est un dossier que nous porterons ensemble, c'est bien la redéfinition du mode de gouvernance induite par le partenariat public-privé, en affirmant la place des chefs de juridiction dans

**leur mission de pilotage et les chefs de cour dans l'appréciation des moyens et le dialogue à conduire tant avec le secrétariat général qu'avec le partenaire privé.**

**Si l'arrêté du 25 avril 2017 confie clairement au secrétariat général du ministère de la justice, la gestion du contrat de partenariat, il est vraiment heureux que la chancellerie nous ait transmis au cours de l'été 2019, un « projet de gouvernance » positionnant enfin la Cour d'appel et le TGI au coeur du dispositif.**

**Il faudra, dans les mois qui viennent, poursuivre avec la même intensité et la même volonté d'aboutir, la négociation entreprise avec sérieux, en intégrant, dans le projet qui nous a été soumis, les différents amendements que nous avons sollicités pour parvenir à une formulation dépourvue de toute ambiguïté, en posant ainsi des règles de gouvernance ne mettant plus en péril, l'autonomie de gestion des chefs de juridiction et l'autorité des chefs de cour, et en introduisant, à chaque fois que ce sera possible, une mise en concurrence, de nature à réduire les effets les plus néfastes d'un contrat au sujet duquel la Cour des comptes avait dénoncé, dans un rapport de décembre 2017, « une véritable fuite en avant », très préjudiciable, en terme de coûts.**

**La première présidence sera enfin pleinement mobilisée, lors du prochain dialogue de gestion avec la chancellerie, compte tenu de la compétence concurrente du TGI de Paris, introduite par la loi du 23 mars 2019, pour traiter les procédures de criminalité organisée dites « de très grande complexité », afin que tant à l'instruction que lors du jugement, en première instance puis en appel, nous disposions des effectifs nécessaires pour faire face, sans oublier, je le dis une nouvelle fois, les chambres de l'instruction qui nécessitent une attention toute particulière.**

**\*\*\*\*\***

**C'est bien en portant toutes ces actions, simultanément, sans relâche et sans le moindre renoncement, c'est en fédérant les énergies à la Cour et dans l'ensemble des juridictions du ressort que nous parviendrons, tous ensemble, à convaincre nos concitoyens, malgré les clichés qui ont la vie dure et les appréciations à l'emporte-pièce, des efforts considérables de l'institution judiciaire, pour relever le défi de la modernité et de l'efficacité, au service de la Justice de notre pays.**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

*Madame la Procureure Générale, avez-vous d'autres réquisitions ?*

\*\*\*\*\*

*A l'issue de la présente audience solennelle, la Cour est heureuse d'inviter ses hôtes mais aussi, bien évidemment, les magistrats et les fonctionnaires, à la réception dont les buffets sont dressés dans la salle des pas perdus du Palais de Justice*

*L'audience solennelle est levée.*

**Paris, le 05 novembre 2019**

**Jean-Michel HAYAT**